



COMMUNE DE LAURABUC  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

mardi 26 novembre 2024

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Comme vous avez pu le constater la commune fait face à une nouvelle invasion de Pigeons Touriers.

Ces oiseaux « de ville » sont habitués à se nicher dans les milieux urbains. Ils se logent facilement dans les espaces disponibles des immeubles et y font leur nid dans toutes les cavités causant de nombreux dégâts.

Leurs déjections acides souillent et attaquent les rebords des fenêtres, les balcons, les cours, les trottoirs et les toits, mais dégradent aussi les façades des bâtiments et le zinc des toitures ou bouchent tout simplement les gouttières et les conduits d'aération.

Cela peut vite entraîner des infiltrations d'humidité ou des fuites.

Outre ces nuisances et dégâts, les pigeons sont de véritables sources de maladies, de bactéries et de parasites.

Sachant qu'un couple peut avoir jusqu'à 12 pigeonceaux par an et qu'un pigeon atteint sa maturité sexuelle en 5 mois, le problème devient vite insoluble.

Le moyen de lutter le plus efficacement contre sa prolifération consiste à modifier son milieu afin d'empêcher sa nidification.

Et pour cela, on a besoin de vous. La commune demande à chaque propriétaire de contrôler ses immeubles et d'obstruer les ouvertures favorisant le "perchement" ou la nidification des pigeons, à chaque habitant de prendre soin de déposer les ordures dans les conteneurs qui doivent rester fermés.

Je rappelle également que le nourrissage de tout animal vivant à l'état sauvage est strictement interdit en tous espaces (Publics et privés)

Je vous remercie par avance pour votre implication permettant ainsi d'éviter la concentration en masse de pigeons sur notre commune et la dégradation de notre patrimoine.

Bien cordialement,

Le Maire  
Cédric LEMOINE